



Colonisation agricole et paysans malgaches dans la région du lac Alaotra au lendemain de la seconde Guerre mondiale

Lalasoa Jeannot Rasoloarison

► To cite this version:

Lalasoa Jeannot Rasoloarison. Colonisation agricole et paysans malgaches dans la région du lac Alaotra au lendemain de la seconde Guerre mondiale. *Revue historique de l'océan Indien*, 2005, Dynamiques dans et entre les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : XVIIe-XXe siècle, 01, pp.276-296. hal-03412302

HAL Id: hal-03412302

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412302>

Submitted on 3 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Colonisation agricole et paysans malgaches dans la région du lac Alaotra au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

Lalaso Jeannot Rasoloarison
Université d'Antananarivo

Pendant et au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Madagascar traverse une période difficile, comme l'ensemble des colonies, à cause de la perturbation des activités économiques en métropole. La région du lac Alaotra est une des plus touchées par les difficultés économiques car sa production agricole se trouve désorganisée. Considérée comme un grenier à riz du pays, elle bénéficie après la fin des hostilités en Europe d'une meilleure attention de l'administration française en matière de développement économique. Les actions de développement engagées visent surtout à moderniser le secteur agricole par la réalisation des infrastructures hydro-agricoles, condition indispensable à l'essor de l'agriculture de la région¹. Les travaux entrent dans le cadre de l'aménagement des vastes étendues de marais et consistent à construire des canaux pour l'assèchement et l'irrigation, des barrages pour la retenue des eaux, et enfin des routes pour faciliter la circulation des hommes et des produits. L'exécution de ces travaux est conçue dans le but de favoriser le développement économique de la région. Comme dans d'autres zones à fortes potentialités agricoles, la France contribue à cette action par la mise en application du Plan décennal de développement économique et social, financé en grande partie par le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES)². Cette politique a surtout pour but de soutenir les activités des colons européens et celles des paysans malgaches.

À Madagascar, est considéré comme colon tout Européen ou assimilé qui n'est pas fonctionnaire³. Cette définition, qui revêt en partie une connotation négative, s'applique surtout aux propriétaires de concessions et d'agro-industries en milieu rural. Les colons européens du lac Alaotra entrent dans cette catégorie. Ceux-ci s'implantent essentiellement dans la région pour aménager les vastes plaines et pour développer la culture du riz. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ils parviennent à développer leurs activités, grâce au soutien de l'administration par la réalisation des infrastructures hydro-agricoles et routières. Cependant, ce sont les paysans malgaches qui doivent fournir la main-d'œuvre pour les construire, alors que leur existence ne profite qu'aux exploitants européens et à quelques notables autochtones. Ils doivent se plier au mot d'ordre de l'administration, leur statut de sujet français ne leur permettant pas de se soustraire aux travaux d'intérêt collectif. Cette situation ne fait que détériorer les relations entre les agents de l'administration et les Malgaches. Parmi ces der-

1. Lynda Nicole Nome-Nanahary, *Le développement de l'Alaotra après la Seconde Guerre mondiale (1946-1958)*, mémoire de maîtrise, Université d'Antananarivo, Département d'Histoire, 2003, p. 5.

2. Lucile Rabearimanana, « Les travailleurs des grandes plantations du Nord-Ouest de Madagascar (1945-1960) » in *Omalasy Anio* n° 25-26, 1987, p. 383.

3. Jean Fremigacci, « Les colons de la Côte-Est centrale de Madagascar, de la prospérité à la crise (1924-1939) » in *Omalasy Anio* n° 15, janvier-juin 1982, p. 125.

niers, ceux qui se rendent conscients de l'injustice qui pèse sur eux, rejoignent les rangs des organisations syndicales, pour faire prévaloir leurs intérêts et leurs droits.

I - COLONISATION AGRICOLE : ACTEURS ET PERSPECTIVES

La région du lac Alaotra est caractérisée par une vaste dépression marécageuse, qui constitue un ensemble géographique à forte vocation agricole. Elle attire depuis 1896 l'attention de nombreux étrangers venus s'installer dans le pays. Dans le cadre de l'économie de traite, les colons européens, réunionnais et mauriciens se fixent dans le lac Alaotra pour s'occuper de l'agriculture pour les uns et des activités commerciales pour les autres. Cependant, c'est la riziculture qui intéresse la plupart d'entre-deux car le secteur a un taux de rentabilité et de profit élevé, en raison de la demande croissante interne et externe en riz. Aussi, l'aménagement des vastes étendues de marais est-il une réalité qui s'impose pour les colons.

1 - L'installation des colons dans la région

Comme l'ensemble des régions spécialisées dans la culture de traite, le lac Alaotra connaît une installation continue de colons. Sous l'impulsion des autorités, la première vague de colons s'implante dans la région de 1896 à 1904, et à partir de 1920, un deuxième contingent s'y installe⁴. Deux catégories de colons s'implantent dans le lac Alaotra. La première rassemble des Réunionnais qui viennent s'installer dans la région, notamment à partir des années 1920, après la parution du décret de juin 1924 portant sur l'octroi d'un périmètre de colonisation (PC). Ils représentent la petite colonisation car ils n'aménagent que de modestes superficies de terrain de culture : quelques dizaines d'hectares au maximum. La seconde regroupe des gros colons, composés de Français d'origine métropolitaine. Ce sont des personnes qui s'installent dans le pays au lendemain de la conquête française ou leurs descendants. Les colons se sont d'abord établis à l'Est et au Sud du lac, et à partir du début des années 1940, ils s'installent dans la partie Ouest⁵. Vu les larges possibilités agricoles offertes par cette zone, la plupart font ce choix car leur intention est d'intensifier la production dans le cadre de la « mise en valeur » de la région. C'est le cas de Jacques Galland, fils d'un instituteur français originaire de la Drôme venu à Madagascar en 1897. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il s'installe à l'Ouest du lac, dans un endroit appelé Andramosabe, pour aménager des marais en rizière, puis il y construit une rizerie⁶. Il exploite une superficie allant de 60 à 600 hectares.

Comme Jacques Galland, les autres grands colons se signalent par leur possession de vastes terrains de culture. Murat à Manakambahiny-Ouest, Monclin à Vohidiala, Edwin Mayer à Ambohijanahary et les établissements Micouin et Pochard à Ambohidrony, possèdent respectivement en 1950, 145, 346, 375 et 1 000 hectares⁷. Ils obtiennent ces grandes superficies grâce à la volonté de l'administration de favoriser la colonisation agricole. Ils sont motivés pour travailler dans la région car les vastes terrains propices à la culture leur sont octroyés par les autorités. Celles-ci observent

4. Lynda Nicole Nome-Nanahary, *op. cit.*, 2003, p. 12.

5. ARM, Monographie n° 335 - District d'Ambatondrazaka - 1949.

6. Témoignage de Jacques Galland recueilli par Gaëtan Feltz en août 1994.

7. District d'Ambatondrazaka - Rapports politiques - 1948-1952, CAOM, 2 D 10.

une telle politique car leur objectif est de soutenir la production agricole pour sortir le pays des difficultés économiques engendrées par la guerre. Elles incitent en conséquence les colons à se lancer dans l'exploitation des terres non encore aménagées, notamment les vastes plaines marécageuses.

2 - La mise en valeur du marais

Avant la Seconde Guerre mondiale, les plaines de la région restent, pour la plupart, inexploitées. C'est ainsi qu'avec le lancement de la politique d'aménagement hydro-agricole, colons et administration se donnent la main et font chacun tout leur possible pour réussir dans les travaux d'assèchement des marais où des rizières peuvent être obtenues par évacuation d'eau. Dans la pratique, le travail consiste à vider l'eau du terrain à aménager et à brûler les végétations composées principalement de *zozoro* (jonc) et de *herana* (espèce de souchet) qui se trouvent dessus, et enfin à mettre tout autour des drains pour que l'eau qui est en amont ne revienne pas dans les terres qu'on a brûlées⁸. Ce procédé permet de gagner sur le marais une grande superficie de rizières. Par exemple, Galland parvient à obtenir 600 hectares de rizières au bout de quelques années d'aménagement⁹.

Toutefois, la mise en valeur du marais profite avant tout aux colons qui reçoivent dans cette entreprise l'appui officiel de l'administration. Les terrains rizicoles gagnés sur le marais appartiennent, pour la plupart, à ces colons. Comme la majorité de ces derniers est installée dans la partie Ouest du lac, la plupart des plaines aménagées en rizières se trouvent dans cet endroit. Les gros colons, comme Galland, Roussel, Murat et Monclin, y possèdent des concessions spécialisées dans la culture du riz. Grâce à l'assèchement du marais, les colons français ont pu récupérer près de 10 000 hectares de terrains de cultures à l'Ouest du lac¹⁰. Cependant, la réalisation des travaux incombe surtout à la main-d'œuvre malgache. Cette dernière, composée de Sihanaka, c'est-à-dire d'originaires de la région, et de migrants, comme les Merina et les Betsiléo, est utilisée par les colons et l'administration pour mettre en place les infrastructures hydro-agricoles. En outre, les paysans autochtones qui travaillent pour leur propre compte sont également appelés à apporter leur concours à l'installation des ces équipements, dans le cadre de l'application du Plan décennal.

II - DES PAYSANS SOUMIS AU BON VOULOIR DES COLONS ET DES AGENTS DE L'ADMINISTRATION

Depuis le début de la colonisation, les paysans malgaches sont tout le temps sollicités par les autorités pour réaliser les travaux d'intérêt public, comme la construction de routes, de ponts, de chemins de fer, d'écoles, et d'équipements sanitaires. Jusqu'en 1946, date officielle de la suppression du travail gratuit et obligatoire dans les TOM, ils souffrent de la réquisition pour l'exécution de ces travaux. Malgré cette abolition, certains d'entre eux, notamment ceux établis dans des régions à forte colonisation agricole, continuent de subir la pratique, et les habitants du lac Alaotra n'échappent pas à cette règle. Au lendemain de la guerre, la mise en application du Plan de

8. Témoignage de Jacques Galland recueilli par Gaëtan Feltz en août 1994.

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

développement économique et social ne leur permet pas de se soustraire aux travaux d'intérêt collectif.

1 - La politique de mise en valeur de la région au lendemain de la guerre : l'importance du Plan décennal

Face aux difficultés engendrées par la guerre, la France décide d'aider ses TOM, par le biais du FIDES, pour sortir de l'impasse l'économie de ces territoires. Cet investissement est destiné à financer les plans de développement, qui visent la création et la modernisation des infrastructures économiques et sociales. Ces plans, institués par la loi du 30 avril 1946, ont pour priorité de satisfaire aux besoins et au progrès social des populations autochtones, et « *de concourir à l'exécution des programmes de reconstitution de l'économie de l'Union française* »¹¹. Comme l'ensemble des TOM, Madagascar bénéficie des investissements du FIDES, et les crédits qui lui sont alloués sont utilisés, en grande partie, dans le financement des travaux d'équipement dans les régions à fortes potentialités économiques. Le lac Alaotra n'est pas en reste, en raison de l'importance de sa production rizicole. Dans le cadre du plan de développement, la région bénéficie de subventions, destinées à réaliser des infrastructures routières, hydro-agricoles et sanitaires. Pour la période allant de 1946 au 30 juin 1956, son secteur agricole se voit octroyer la somme de 335 000 francs CFA. Celle-ci représente 23 % du total des crédits du plan consacrés à l'hydraulique agricole dans l'ensemble du pays¹². La région est privilégiée par rapport à d'autres en matière de financement des travaux hydro-agricoles, comme la construction de barrages et de canaux car les vastes plaines marécageuses situées au Sud et à l'Ouest du lac renferment une forte potentialité rizicole.

Dans l'application du Plan décennal, divisé en deux plans quadriennaux (1949-1953 et 1953-1958), les crédits alloués par le FIDES pour la région sont essentiellement consacrés à l'agriculture car l'objectif de l'administration reste avant tout l'augmentation de la production, en particulier celle de la riziculture. Pour elle, Madagascar doit produire beaucoup de riz et à un prix raisonnable¹³, afin d'éviter tout malaise social. De cette manière, les fonds du FIDES sont utilisés dans les travaux hydro-agricoles. L'aménagement concerne l'assèchement du marais et de nombreux petits travaux afférents, vu que l'extension des surfaces cultivées est considérée comme primordiale¹⁴. Les travaux touchent surtout les périmètres de colonisation, occupés en grande partie par les colons européens. De ce fait, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la colonisation européenne, aidée par l'administration, s'affirme dans la région car elle réussit à conquérir à la riziculture quelques dizaines de milliers d'hectares grâce à l'irrigation et au drainage¹⁵. Ce sont les grands colons qui profitent surtout de l'aménagement car celui-ci leur permet d'étendre considérablement leurs champs de culture. En fait, l'exécution du Plan de développement économique et social, qui privilégie la mise en place d'infrastructures hydro-agricoles, favorise les colons européens. Cependant, l'intérêt majeur du Plan décennal réside dans les aménagements de

11. Jacques Thobie, Gilbert Meynier, Catherine Coquery-Vidrovitch, Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale 1914-1990*, Paris, A. Colin, 1990, p. 450.

12. Lynda Nicole Nome-Nanahary, *op. cit.*, 2003, p. 87.

13. ARM, Monographie n° 334 - District d'Ambatondrazaka - 1946.

14. Lucile Rabearimanana, *La vie rurale à Madagascar de la crise de 1930 à la veille de l'indépendance (1930-1958)*, thèse pour l'obtention du doctorat d'État ès-Lettres, Paris, Université Paris VII, 1994-1995, p. 314.

15. Charles Robequain, *Madagascar et les bases dispersées de l'Union française*, Paris, PUF, 1958, p. 239.

l'ensemble de la plaine du lac Alaotra, tout en visant l'amélioration des conditions de vie de la population¹⁶. Les crédits du FIDES sont consacrés, en partie, à la construction d'écoles et d'hôpitaux car l'objectif du pouvoir colonial reste sur le plan social la promotion du bien-être de la population autochtone. Celle-ci demeure toutefois victime de mesures contraignantes dans la réalisation des travaux de construction.

2 - Des paysans astreints à la construction des infrastructures hydro-agricoles

Dans le cadre de la mise en application du Plan de développement économique et social lancé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les travailleurs autochtones sont invités à apporter leurs concours à l'exécution des travaux d'intérêt collectif. Ainsi, en 1948-1949, le *fokonolona* d'un village du canton d'Andilanatoby, situé au Sud du district d'Ambatondrazaka, se voit obliger d'assécher par drainage un terrain rizicole¹⁷. Il est appelé à une mise à contribution dans l'aménagement des plaines marécageuses, étant donné que l'objectif des autorités locales reste la promotion de la production rizicole dans la région. Cependant, dans l'exécution des travaux, il reste victime des abus de l'administration. Malgré la promesse de le rendre propriétaire du terrain aménagé, celui-ci a été donné aux colons et aux élèves de l'école d'agriculture d'Ambohitsilaozana¹⁸. En fait, après les travaux d'aménagement, l'essentiel pour les autorités est avant tout de servir l'intérêt des planteurs européens qui, pour eux, restent capables de produire en grande quantité du riz avec leurs techniques agricoles perfectionnées. Il n'est pas alors étonnant que les paysans malgaches soient seulement utilisés comme main-d'œuvre dans l'assèchement du marais et soient astreints à un travail gratuit et obligatoire.

Dans les années 1950, cette pratique continue d'affecter la vie des paysans autochtones et se durcit même. Avec l'application des plans quadriennaux, destinés à mettre en place des infrastructures de base, l'administration exige des Malgaches une participation accrue dans la réalisation des travaux d'intérêt collectif. Cette mesure l'amène à prendre de sévères sanctions à l'encontre de ceux qui manquent à leur devoir. En 1951, par exemple, les habitants du même village du canton d'Andilanatoby sont obligés de construire un pont donnant accès au village pour faciliter le déplacement des collecteurs des grandes compagnies commerciales dans le transport du riz, et ceux qui ont refusé de s'y soumettre sont victimes chacun d'un emprisonnement de 10 jours¹⁹. La punition a pour but de frapper le moral des autochtones qui veulent se dérober au mot d'ordre de l'administration. Pour cette dernière, l'objectif reste l'accroissement des rendements agricoles en général et la production rizicole en particulier, et pour l'atteindre, la priorité est donnée à la mobilisation des paysans dans la construction des infrastructures hydro-agricoles. Les habitants de chaque village situé autour de la plaine sont, en effet, appelés à contribuer à la réalisation de ces travaux.

En 1953, les habitants du village de Sahamamy (canton d'Amparafaravola), situé dans la partie Ouest du lac, sont assignés à des travaux d'entretien de

16. Plan décennal d'équipement économique et social. Rapport d'exécution de la Section de Madagascar - 1^{er} juillet 1947 - 30 juin 1950.

17. *Tenimiera* n° 110 du 28 décembre 1951.

18. *Ibid.*

19. *Ibid.*

routes et au creusement d'un canal pour irriguer des rizières²⁰. L'exécution des tâches revêt un caractère abusif et arbitraire car ces paysans sont, pour la plupart, obligés de travailler contre leur gré. De plus, durant les 15 jours prévus pour accomplir les travaux, ils sont soumis à la surveillance des miliciens²¹. Les autorités de la localité observent une politique de contrainte à l'égard de leurs administrés car elles veulent réaliser dans un temps court les travaux liés à la construction des infrastructures de base. En outre, elles adoptent cette attitude pour se conformer aux exigences du Plan de développement économique et social. Pour atteindre leur objectif, elles utilisent les paysans comme une main-d'œuvre gratuite. Malgré cela, ces derniers ne profitent pas en premier des équipements hydro-agricoles construits. Par exemple, le principal bénéficiaire du canal creusé par les habitants de Sahamamy est la famille du chef de poste d'Amparafaravola²². Ce fonctionnaire, animé d'un zèle excessif, fait exécuter des travaux d'utilité publique pour l'intérêt de son entourage et au détriment de celui de la majorité de la population. L'exécution de ces tâches accable encore les simples paysans dans la mesure où ceux qui osent délibérément s'y soustraire sont emprisonnés sans ménagement. La persistance de cette situation d'injustice incite les paysans conscients de leurs droits à rejoindre les rangs des organisations syndicales, qui restent le sûr rempart pour se protéger des abus de l'administration et de ceux des colons.

III - LE SYNDICAT : REFUGE POUR LES PAYSANS VICTIMES D'INJUSTICE

Comme dans quelques endroits du pays, les organisations syndicales regroupant des travailleurs autochtones s'implantent dans la région du lac Alaotra à la fin des années 1930, après la parution du décret du 19 mars 1937 portant légalisation des syndicats dans les colonies. Durant cette période, la CGT et la CFTC arrivent chacune à créer dans la région des sections rassemblant les agriculteurs et éleveurs malgaches, notamment dans les localités situées au Nord du lac, comme Imerimandroso. Elles s'intéressent à développer le syndicalisme paysan dans différents cantons du district d'Ambatondrazaka, vu leurs fortes potentialités agricoles. En fait, elles se fixent comme objectif d'aider l'agriculteur à mieux cultiver sa terre et à en retirer plus de profit. Cependant, durant ces premières années du syndicalisme malgache, la CGT et la CFTC ne parviennent à organiser en syndicat qu'un nombre limité d'agriculteurs et éleveurs, faute d'une active campagne de sensibilisation des militants, et à cause des entraves de l'administration. La situation ne change qu'au lendemain de la guerre, avec l'octroi des libertés aux colonies. Cependant, seule la CFTC réussit à reconstituer ses sections dans la région ou à en créer de nouvelles car les paysans lui font confiance, grâce au soutien de l'administration dont elle bénéficie. De son côté, la CGT ne parvient pas à maintenir en activité ses sections locales ou à constituer de nouveaux groupements car les paysans ont peur de s'affilier à une organisation qui est mal vue par les autorités, en raison de ses liens étroits avec les groupements natio-

20. Rapport politique - District d'Ambatondrazaka - 1954, CAOM, 2 D 10.

21. *Ibid.*

22. *Ibid.*

nalistes. Aussi, dans les années 1940 et 1950, la CFTC s'occupe-t-elle toute seule du syndicalisme dans la région.

1 - Un mouvement incarné par la CFTC

À la différence de la CGT qui s'occupe essentiellement de l'encadrement des travailleurs salariés des villes, la CFTC se consacre à l'animation du mouvement syndical intéressant les paysans. Elle est amenée à concentrer un effort particulier dans l'organisation en syndicat des agriculteurs et éleveurs malgaches, grâce au soutien de l'Eglise catholique. Cette dernière a pour objectif l'amélioration des conditions de vie et du régime de travail de ses fidèles en milieu rural, victimes sans cesse d'abus et d'injustices de l'administration ou des colons. Dans la région du lac Alaotra, des syndicats chrétiens des agriculteurs et éleveurs malgaches sont créés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, grâce à l'initiative du bureau central à Tananarive, aidé par les missionnaires catholiques. En juillet 1945, des sections sont constituées à Manakambahiny-Ouest, à Andilanatoby et à Amparafaravola, après la tournée dans la région du secrétaire de la CFTC, Albert Ralibera²³. Elles renforcent la présence de la centrale chrétienne dans la région, au côté des groupements d'Imerimandroso et d'Ambatondrazaka reconstitués à la fin de la guerre. La CFTC bénéficie d'une certaine facilité dans l'implantation de ses sections car elle reçoit l'appui des autorités. Celles-ci, par l'intermédiaire des chefs de gouvernement, des chefs de canton et des chefs de village, ne ménagent pas leurs efforts dans le soutien au travail de propagande mené par les militants syndicaux chrétiens, en participant directement aux réunions de sensibilisation.

Malgré cela, les sections de la CFTC dans le lac Alaotra s'efforcent au lendemain de la guerre de revendiquer de meilleures conditions d'existence pour les paysans autochtones, en dénonçant les incohérences de la politique de l'administration au niveau de l'économie. Au cours de la 2^e Assemblée Générale de la CFTC, qui a lieu à Tananarive en septembre 1945, le représentant du syndicat chrétien des agriculteurs et éleveurs d'Ambatondrazaka, Georges Ratsarazaka, affirme son opposition à la politique rizicole de l'administration locale qui force les paysans à fournir 1,333 t de riz au moment de la récolte, en échange de la semence d'une tonne octroyée²⁴. Pour la CFTC, qui se veut le défenseur des paysans sans armes, la pratique est injuste car elle pénalise les producteurs autochtones dans leurs efforts, alors que les conditions de vie difficiles engendrées par la crise sont déjà à leurs dépens. La CFTC déplore la politique de contrainte à l'égard des paysans malgaches en matière de production rizicole. Cette prise de position incite ces derniers à rejoindre les rangs des organisations syndicales affiliées à la CFTC. En août 1945, le nombre des adhérents des syndicats chrétiens des agriculteurs et éleveurs de la région du lac Alaotra atteint 1500²⁵. Ceux-ci se recrutent surtout parmi les paysans, moyens et petits propriétaires fonciers d'Imerimandroso et d'Ambatondrazaka, encadrés de très près dans les luttes syndicales par la mission catholique.

Cependant, durant le soulèvement nationaliste de 1947-1948, les activités de la CFTC dans la région diminuent car les paysans ont peur d'être victimes à leur

23. *L'Union Syndicale de Madagascar* n° 26 - octobre 1945.

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*

tour de la répression, même s'ils sont étrangers au mouvement, en raison de leur appartenance à des organisations syndicales. De plus, vu leur faible niveau d'instruction, ils ne comprennent pas le sens du syndicalisme. Face à la persistance d'une économie de crise et de la pénurie, ils pensent que le syndicat est une compagnie qui sort des marchandises pour leur achat. Ils ont également la ferme conviction que ses activités consistent seulement à leur vendre à bas prix des tissus et d'autres produits de première nécessité²⁶. Pour remédier à cette situation, les responsables des syndicats chrétiens de la région entament à la fin de la répression consécutive à l'insurrection des tournées dans différents villages des cantons d'Imerimandroso, d'Ambatondrazaka et d'Amparafaravola pour effectuer un intense travail de propagande. Celui-ci consiste à expliquer aux paysans le véritable sens du syndicalisme et les avantages dont ils peuvent bénéficier auprès des organisations syndicales. En outre, pour avoir de nombreux adhérents, les dirigeants des sections de la CFTC, appuyés par ceux de Tananarive, s'efforcent à partir du début des années 1950 de lutter par tous les moyens contre la pratique du travail gratuit et obligatoire, dont les paysans de certains villages continuent d'être victimes.

2 - Une lutte syndicale axée sur la protestation contre les travaux d'intérêt collectif dans les années 1950

Dans le cadre de la réalisation du Plan de développement économique et social, l'administration équipe la région d'infrastructures routières et hydro-agricoles pour favoriser la production agricole. Dans certains villages, les agents subalternes de l'administration forcent les paysans à travailler d'une manière gratuite pour la construction de routes et de canaux d'irrigation. Ils adoptent cette attitude car ils veulent réaliser à bref délai la mise en place de ces infrastructures d'un côté et ils veulent être mieux vus par leur hiérarchie supérieure, en se montrant dynamiques dans l'exécution des objectifs du Plan, de l'autre. Entre avril et octobre 1953, dans le village de Sahamamy (canton d'Amparafaravola), les habitants sont invités à participer à des travaux de creusement de canal, de réfection et de construction de routes, sous la menace et la contrainte du chef de poste d'Amparafaravola, aidé par les gardes indigènes. Ce dernier décide la réalisation de ces travaux d'utilité publique car sa préoccupation reste le développement économique de sa circonscription. Toutefois, il se heurte à l'opposition de quelques paysans, conscients de l'irrégularité de la pratique. Ceux-ci, dont la plupart sont membres du syndicat chrétien des agriculteurs et éleveurs de Sahamamy, se plaignent de la réquisition en vue de l'exécution de travaux de routes et de canaux, étant donné que celle-ci n'est justifiée par aucun motif valable du point de vue juridique. Pour eux, la tâche qu'ils doivent accomplir revêt l'aspect d'un travail forcé ; ceci constituant une infraction aux dispositions du Code du travail de 1952.

En tant que syndicalistes, ils engagent une poursuite judiciaire contre les autorités de la région pour faire prévaloir leurs droits et pour dénoncer l'illégalité de la pratique. Dans leur action, ils reçoivent l'appui des responsables de la CFTC à Tananarive qui décident de saisir les plus hautes autorités du territoire, vu la gravité de l'affaire. Pour ces derniers, les autorités d'Amparafaravola ont commis des fautes morale,

26. *L'Union Syndicale de Madagascar* n° 53 - octobre 1948.

politique, administrative et juridique dans l'exercice de leur fonction car selon l'article 2 de la loi n° 52-1322 instituant le Code du travail dans les TOM, « *le travail forcé ou obligatoire est interdit de façon absolue* », ce terme désigne tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel l'individu ne s'est pas offert de son plein gré²⁷. Le syndicat chrétien de Sahamamy, avec sa tête son président et son vice-président Rabedasy et Razafimahatratra, appuyé par le bureau central du syndicat professionnel chrétien des agriculteurs et éleveurs de Madagascar, s'oppose au travail forcé pour montrer aux autorités qu'il veille dans ses luttes sur le bien-être des paysans. Ces derniers ne doivent pas souffrir d'une pratique révolue qui ne profite qu'aux colons européens. Malgré sa combativité, sa plainte ne reçoit pas d'écho favorable. Les autorités judiciaires considèrent que les travaux ne revêtent aucune forme obligatoire car ils ont été accomplis par les paysans de leur plein gré dans le cadre des travaux de *fokonolona*²⁸. Cet échec ne décourage par pour autant les militants syndicaux de la région dans leur lutte contre les abus de l'administration.

Au début de l'année 1956, lorsque le vent de liberté souffle de plus en plus à l'approche de l'adoption de la Loi-cadre, la CFTC durcit le ton vis-à-vis de l'administration à propos du travail forcé. Pour le R. P. de Puybaudet, responsable du centre social catholique et encadreur moral et spirituel du mouvement syndical chrétien, « *le syndicalisme et l'administration ne peuvent pas collaborer car le syndicat est un moyen légal d'opposition* »²⁹. Il est amené à appuyer ce point de vue car la mission catholique s'implique beaucoup plus dans les luttes politiques et syndicales intéressant les Malgaches, pour concurrencer les organisations nationalistes, comme la CGT. Ainsi, les responsables des syndicats chrétiens des agriculteurs et éleveurs de la région et ceux du bureau central de Tananarive, venus effectuer une tournée dans le district d'Ambatondrazaka au début de l'année 1956, ne cessent de dénoncer le travail forcé au cours des réunions de sensibilisation qu'ils tiennent. Leur objectif est de faire comprendre aux paysans que la CFTC s'occupe véritablement de leurs intérêts matériels et moraux face à la pression de l'administration ; les autorités étant avant tout préoccupées par la défense des intérêts des colons sur le plan économique, notamment dans le cadre de la réalisation du Plan décennal de développement économique et social. Cependant, le travail de sensibilisation mené par ces militants connaît un résultat mitigé. Le nombre des adhérents n'évolue pas d'une manière sensible car les paysans n'osent s'affilier aux organisations syndicales, à cause de l'intimidation de l'administration, alors que les structures du mouvement dans la région connaissent une nette progression. En mars 1956, est créée, avec l'aide de la mission catholique d'Ambatondrazaka, l'Union régionale du lac Alaotra affiliée à la Confédération Chrétienne des Syndicats Malgaches (CCSM)³⁰. Celle-ci regroupe les sections d'Ambatondrazaka, de Merimandroso, de Sahamamy et d'Anororo. Elle est mise en place pour permettre aux syndicats de la région d'avoir une meilleure coordination dans leurs actions et pour favoriser, par la même occasion, la cohésion des membres.

Les paysans qui se regroupent dans les organisations syndicales affiliées à la CFTC dans la région du lac Alaotra sont des Sihanaka et des migrants merina. Ceux-

27. *Miasa* n° 7 du 5 novembre 1953.

28. Rapport politique - District d'Ambatondrazaka - 1954, CAOM, 2 D 10.

29. District d'Ambatondrazaka - Rapport politique mensuel - mai 1956, CAOM, 2 D 10.

30. *Miasa* n° 67 du 5 mai 1956.

ci sont des petits et moyens propriétaires fonciers et possèdent des terrains de culture autour de la vaste plaine marécageuse. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, quelques-uns d'entre eux rejoignent les rangs des syndicats chrétiens des agriculteurs et éleveurs pour s'opposer au maintien de la réquisition, dont les Malgaches continuent d'être victimes. Ils dénoncent les travaux de *fokonolona* car pour eux, l'exécution de ces tâches constitue un préjudice contre leurs intérêts, en les empêchant de se consacrer pleinement à leurs travaux de culture. Aussi, dans le cadre de la réalisation du Plan décennal de développement économique et social, les relations se détériorent-elles entre les syndicalistes malgaches de la CFTC et les agents de l'administration. Ces derniers essaient toujours de soutenir les objectifs de la colonisation sans tenir compte des aspirations des paysans. Après l'avènement de l'Indépendance, en 1960, la situation ne change pas. Les autorités de la Première République privilégient toujours les intérêts des colons européens au détriment de ceux de la masse rurale malgache.

« Age d'or » de l'économie de traite et changements d'acteurs dans l'Est de Madagascar (1945-1960)

Lucile Rabéarimanana
Université d'Antananarivo

Après les tourmentes de la Seconde Guerre mondiale, l'économie de la France, et de l'empire colonial, détruite, doit être relevée. À Madagascar notamment, la population est soumise à un « double effort de guerre » : après le blocus britannique infligé durant le régime de Vichy, le pays bascule dans l'orbite alliée à partir de novembre 1942¹. Au lendemain des hostilités encore, et jusqu'à la fin des années 1940, l'économie de pénurie qui règne dans le pays, génératrice de « marché noir », oblige les autorités coloniales à maintenir la politique dirigiste et à prolonger l'application du travail forcé. C'est aussi la période où, pour la première fois, la France met en place une politique de planification de son économie des TOM, dont l'économie reste solidement attachée à celle de leur métropole, se voit soumise également à un Plan de développement économique et social, voté à l'Assemblée nationale en avril 1946, et qui est financé, en grande partie, par l'aide publique métropolitaine par le biais du Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES).

Ce Plan décennal, mis en place vers 1947-1948, alors que la conjoncture internationale est favorable aux matières premières, constitue une période d'« âge d'or » pour l'économie de traite dans les TOM en général et à Madagascar en particulier. Maintien de cours élevés en métropole comme sur le marché international, hausse de la production et des exportations agricoles, atténuation du problème d'insuffisance de main-d'œuvre pour les plantations, telles sont les caractéristiques de l'économie de Madagascar entre 1946 et 1958-1960 perçues dans ses grands traités. Néanmoins, cette prospérité ne profite pas à tous les acteurs de l'économie. Les efforts du Plan ne s'adressent pas à l'ensemble des producteurs, en effet. Les autorités misent sur la grande colonisation et sur la masse des petits planteurs malgaches pour moderniser l'économie de traite et la rendre compétitive, tandis que la petite colonisation, en majeure partie d'origine réunionnaise, en constitue les laissés pour compte. Certains, parmi cette catégorie de planteurs, accusent l'insurrection de 1947 d'avoir été à l'origine de leur ruine, assertion qui mérite d'être analysée, en même temps que l'on examinera le devenir économique et social de celle-ci.

Quant à la masse des petits planteurs malgaches, cette période 1945-1960, incluse dans celle de la décolonisation économique – marquée par le début de l'« aide », le désengagement des colons d'une certaine envergure des cultures de traite traditionnelles (café, vanille, girofle...), l'allègement puis la suppression du travail forcé – et qui fait partie des Trente Glorieuses pour les pays développés, leur est favorable dans une certaine mesure. Mais surtout, elle consacre l'entrée de Madagascar dans le groupe

1. L. Rabearimanana, « Dirigisme économique, planification et industrialisation à Madagascar sous le régime de Vichy : 1940-1942 », *Outre-Mers Revue d'Histoire, Vichy et les colonies*, 1er semestre 2004, n° 342-343, p. 109-125.

des pays sous-développés, pendant que la grande colonisation reste la principale bénéficiaire du Plan.

I - LE PLAN : SOUTIEN À LA GRANDE COLONISATION ET AUX PAYSANS AUTOCHTONES

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, et notamment lors de la Conférence de Brazzaville, en janvier-février 1944, les autorités françaises proclament la nécessité pour la France de contribuer activement au relèvement de l'économie des colonies, mais en refusant l'industrialisation de celles-ci. Autrement dit, les caractéristiques de l'économie de traite mise en place dans les colonies à la fin du XIX^e siècle persistent, même si elle reçoit une impulsion dynamisante².

A - Pour une économie coloniale compétitive

L'économie de traite classique, c'est la prédominance d'une économie tournée vers la satisfaction en matières premières des industries métropolitaines, et qui s'ouvre largement à l'importation des marchandises françaises bien protégées de la concurrence de celles provenant des autres puissances capitalistes par des barrières douanières consistantes. Or, comme celle de la métropole à laquelle elle est solidement attachée, l'économie des TOM doit être modernisée, à l'intérieur d'une Union française, dont on perd souvent de vue qu'elle est aussi, et surtout, une machine économique de domination de la France sur son empire colonial. Face à une « mondialisation » avant la lettre, avec la mise en place du FMI, du GATT notamment, et dominée par les États-Unis devenus première puissance du monde, la France forme une unité économique avec ses colonies. Dans ce domaine, l'Union française, c'est le regroupement de territoires dispersés à tous vents par la tourmente causée par la perte du contrôle de l'empire colonial depuis le régime de Vichy. La création de la zone franc et des francs africains et du Pacifique, en décembre 1945, en inaugure la formation. Pour rendre compétitive l'Union française face à la concurrence des possessions des autres pays européens, la France doit équiper et moderniser les TOM afin de rattraper leur retard structurel.

C'est ainsi que l'application du Plan Monnet pour les TOM consiste dans la mise en place du Plan décennal de développement économique et social³, voté en avril 1946, et financé par le FIDES. Ce Plan, partagé en deux périodes de 4 à 5 ans chacune, met l'accent sur les investissements d'ordre économique (85 % environ des crédits engagés) et, dans ce domaine, accorde la priorité aux voies de communication et aux aménagements hydro-agricoles. En effet, le cloisonnement des différentes zones produisant pour l'exportation rend difficile et onéreuse l'évacuation des denrées agricoles vers les ports d'embarquement pour la métropole. Il faut donc les désenclaver. En outre, accroître les surfaces cultivées, en même temps qu'intensifier les modes de culture, constitue un impératif pour obtenir une hausse des ventes extérieures des produits de traite. C'est grâce à ce Plan et au FIDES que les marécages de l'Alaotra et le delta de la Mahavavy du Nord sont gagnés, respectivement à la riziculture et à la culture de

2. Dans l'ouvrage *Brazzaville, janvier-février 1944. Aux sources de la décolonisation*, Institut Charles de Gaulle, Institut d'Histoire du Temps Présent, Paris, Plon, 1988, consulter notamment les contributions de Jacques Marseille (p. 107-115) et d'Hélène d'Almeida – Topor (p. 115-121) et le débat qui s'en est suivi.

3. Lucile Manantsialonina Rabearimanana, *La vie rurale à Madagascar de 1930 à 1958*, Thèse d'État, Université Paris VII Denis Diderot, 1995, 905 p.

la canne à sucre. Les recherches agronomiques concernant les produits de traite à valoriser sont également financées grâce à cette même voie, et ses résultats intéressent aussi bien la grande colonisation que la masse des agriculteurs autochtones. Ces derniers, effectivement, font l'objet de l'attention particulière des pouvoirs publics car ils pensent les faire encadrer par les techniciens de l'agriculture pour intensifier leurs activités. Les gros colons, de leur côté, se rendent compte, dès la fin des hostilités, de l'obligation où ils se trouvent de s'adapter aux exigences nouvelles dictées par l'économie mondiale.

B - Favoriser la grande colonisation

La rénovation de l'économie du Territoire ne s'adresse pas à l'ensemble des producteurs. Elle cible ceux des agriculteurs que les autorités considèrent comme capables de satisfaire aux sollicitations du marché, c'est-à-dire à la nécessité de produire beaucoup, de bonne qualité et aux meilleurs prix. Elles comptent, avant tout, sur la grande colonisation pour cela.

Celle-ci comprend les sociétés d'une certaine envergure et des individus qui investissent dans la culture et surtout dans la transformation des produits agricoles destinés à l'exportation. Grande, cette colonisation l'est, d'abord par l'étendue de ses concessions, dont certaines couvrent des dizaines de milliers d'hectares. Elle l'est surtout par les superficies qu'elle exploite. En plus, les gros colons se distinguent des autres du fait qu'ils disposent de capitaux à investir pour rentabiliser leurs activités. Ils adoptent des modes de culture intensifs, appliquant les résultats de recherches agronomiques et utilisant les machines agricoles les plus performantes et les plus récentes. Enfin, ils n'hésitent pas à s'intéresser au social. Dans la conjoncture favorable des années 1950, en effet, il s'agit pour eux d'attirer et de stabiliser une main-d'œuvre migrante dont l'insuffisance et la faiblesse de la productivité nuiraient à leurs activités, ce qui a souvent été le cas dans le passé. Avec la suppression du travail forcé, en 1946, et surtout la généralisation des cultures de traite en milieu paysan consécutive à la flambée des cours, il fallait que la colonisation s'attire les travailleurs par des salaires et des conditions d'existence mieux adaptés à la hausse du coût de la vie et à l'extension des besoins des autochtones⁴. L'application du code du Travail dans les TOM, à partir de 1953, les y incite aussi. Les gros colons de l'Ouest et du Nord-Nord Ouest, de l'Alaotra, de la Basse Betsiboka y parviennent en général, ce qui n'est pas le cas du Sud, dans le Bas Mandrare. Bref, pourvus de capitaux à investir, prêts à adapter les techniques les plus avancées dans un souci de rentabilité, les grandes sociétés sucrières du Nord-Nord Ouest et de l'Est monopolisent les exportations de sucre, tandis que celles de l'Alaotra et de la Basse Betsiboka dominent la production et les ventes extérieures du riz. Les colons les plus entreprenants du Nord Est contrôlent la collecte, la transformation, le conditionnement et les exportations des produits de traite traditionnels comme la vanille, le café et le girofle. Dans le Sud Est, ils diversifient leurs activités en les complétant par des entreprises de transport fluvial et de cabotage.

On assiste ainsi, au tournant des années 1950, à un engouement de ces gros colons pour l'achat de machines agricoles, pour l'utilisation de toutes sortes d'intrants

4. L. Rabearimanana, « Une entreprise coloniale d'après la Seconde Guerre mondiale à Madagascar : la Société Sucrière de la Mahavavy », *Entreprises et entrepreneurs en Afrique, XIXe-XXe siècles*, tome II, Paris, L'Harmattan, 1983, p. 535-551.

importés. Les campagnes du Sambirano et d'Ambilobe se couvrent de cannes à sucre, tandis que se forment de véritables villages autour des usines sucrières, où se distinguent les résidences des cadres, les cités ouvrières, et des infrastructures sociales rendant service non seulement aux employés de la SOSUMAV mais aussi à l'ensemble des habitants d'Ambilobe⁵. Dans l'Alaotra, les rizières s'étendent à perte de vue, et les basses collines entourant et dominant la voie ferrée disparaissent sous les champs de manioc et les plantations d'*elephant grass*. Au moment des récoltes, de grosses meules de foin occupent les rizières moissonnées, tandis que des tracteurs tirant des remorques sillonnent les chemins menant à la route principale.

La prospérité de la grande colonisation, dans les années 1950, provient, avant tout, du soutien dont elle bénéficie de la part du Plan. Les gros aménagements hydro-agricoles, particulièrement coûteux, les recherches agronomiques, les facilités accordées pour l'importation de matériel roulant à partir des États Unis, c'est elle qui en profite, dans une large mesure. C'est dans les secteurs qu'elle domine que les exportations enregistrent les meilleures performances – en rapport avec la demande métropolitaine⁶. Les ventes extérieures du sucre malgache triplent durant la décennie, assurées par la SOSUMAV, alors que la hausse générale des exportations n'atteint que près de 80 %. On assiste alors à la diversification des activités de cette catégorie de producteurs qui investissent dans d'autres cultures ou dans le secteur tertiaire. Et le changement de statut politique du pays ne les inquiète guère, cela ne nuit en rien à ces maîtres de l'économie de Madagascar. Par contre, l'évolution des structures de l'économie de traite consacre la fin de la petite colonisation.

II. LA RUINE DE LA PETITE COLONISATION

Installée depuis le début du régime colonial, encouragée par les autorités, cette petite colonisation éprouve des difficultés dès son implantation. Soutenue à bout de bras par celles-ci, mais sombrant toujours dans la médiocrité, elle disparaît finalement à l'issue de cette période qui s'ouvre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

A - Des conditions d'existence précaire

D'origine essentiellement réunionnaise, la petite colonisation s'installe dans les plaines alluviales fertiles de la côte Est, causant dans maintes régions la spoliation de villageois autochtones chassés de leurs terres ou cantonnés à l'intérieur des concessions et condamnés à s'employer chez les nouveaux maîtres du sol⁷. En réalité, dans certaines contrées de l'Est et dans le Nord, autour de Diégo-Suarez et à Nosy Be notamment, des colons se sont installés dès le milieu du XIXe siècle. La législation foncière, et celle concernant la réglementation du travail mises en place par Gallieni favorisent une installation plus massive de ces candidats planteurs.

Débarquant à Madagascar sans capitaux ni connaissances particulières pour l'agronomie tropicale, ces petits colons ont surtout compté sur le travail de l'indigène

5. L. Rabearimanana, « Migrations antandroy et évolution de l'habitat autochtone dans le Nord Ouest de Madagascar », *Histoire et organisation de l'espace à Madagascar*, Cahiers du C.R.A. n° 17, 1989, p. 135-145.

6. Madagascar 1950-1960, Présidence de la République malgache, 1962, 245 p.

7. J. Fremigacci, « La colonisation à Vatomandry - Mahanoro – Espérances et désillusions (1895-1910) », *Omal'y sy Anio*, n° 3-4, 1976, p. 167-248.

pour exploiter leurs concessions. Les autorités de l'île voisine de La Réunion de la fin du XIX^e siècle et les grosses entreprises sucrières ont considéré Madagascar comme un exutoire commode pour déverser le trop plein démographique de la petite île, pour les Petits Blancs des Hauts en proie à des problèmes de subsistance et susceptibles de déclencher une explosion sociale. Changeant de statut une fois dans leur pays d'immigration, ces originaires de la « colonie colonisatrice » n'apportent aucune innovation en matière de méthodes culturelles, et ne peuvent qu'imiter celles, multiséculaires, utilisées par les autochtones. Ils attendent aussi que l'administration locale subalterne leur fournisse des travailleurs, par le biais des prestations ou bien ils résolvent le problème d'insuffisance de main-d'œuvre et de leur incapacité à payer celle-ci en réquisitionnant ceux des indigènes dont les habitations sont incluses sur leurs concessions et qui préfèrent fournir quelques jours de travail par mois plutôt que de se retirer sur les collines. Les concessions peuvent aussi servir de refuge pour les autochtones menacés de délit de vagabondage ou non en règle avec le fisc, et pensent ainsi échapper au contrôle de l'administration subalterne. Enfin, la notion de « petit colon » suppose à la fois que sa concession est de faible étendue : celle ne dépassant pas 60 ha est d'ailleurs octroyée à titre gratuit par les pouvoirs publics. Le « petit colon » est surtout celui qui ne peut exploiter que de faibles surfaces, celles-ci ne dépassant guère 10 à 15 % de l'ensemble de la concession accordée, vu l'inexistence des moyens financiers et matériels nécessaires à la « mise en valeur » de la terre.

Bref, constatons que, faute de savoir-faire et de capitaux à investir, et malgré le soutien de l'administration, cette petite colonisation ne réussit ni à résoudre le problème de la main-d'œuvre, ni à produire en quantité et en qualité suffisantes. En plus, elle souffre des effets des aléas climatiques périodiques, sécheresse ou cyclones, qui annihilent les récoltes ou même détruisent les plantations. Toutes ces mésaventures accablent ces petits colons à devenir d'éternels quémandeurs de subventions auprès d'une administration coloniale qui, dès les années 1920, doute de leur capacité à contribuer à l'épanouissement de l'économie de traite et à satisfaire les demandes de la métropole⁸. Dès le lendemain de la crise de 1930, celle-ci définit une politique économique coloniale claire, et commence à se tourner vers la paysannerie autochtone pour réaliser ses objectifs⁹. Ainsi, force est de constater, avant même le début de la Seconde Guerre mondiale, l'échec de cette petite colonisation qui, à part quelques éléments, comme Agron à Vatomandry ou Castellani à Manakara pour la culture du café, ne parvient pas à produire pour l'exportation. Les « dix tonnes » sont trop nombreux parmi eux, c'est-à-dire ceux que les rapports des chefs de district considèrent comme incapables de produire au moins cette quantité de café et qui ne pèsent guère dans l'ensemble des ventes extérieures. Leur rôle est minime comparé à celui de certains concessionnaires mérina, dont les bonnes relations entretenues avec les autochtones évitent l'insuffisance de travailleurs salariés.

Mais ces pauvres planteurs d'origine étrangère persévèrent, et la Seconde Guerre mondiale constitue un ballon d'oxygène pour eux. Par suite de la mobilisa-

8. J. Fremigacci, « Les colons de la côte Est centrale de Madagascar, de la prospérité à la crise (1924-1939) », *Omaly sy Anio*, n° 15, janvier-juin 1982, p. 125-170.

9. C. Coquery-Vidrovich, « L'Afrique coloniale française et la crise de 1930 : crise structurelle et genèse du sous-développement. Rapport d'ensemble », *L'Afrique et la crise de 1930, Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, t. LXIII (1966), n° 232-233, p. 386-424.

tion générale décrétée dans les colonies, dès juin 1939 et pour les intérêts de la Défense nationale, ces producteurs bénéficient de sollicitations particulières. Pour rendre effectif l'« effort de guerre », le travail forcé se trouve accentué, et le code de l'indigénat est appliqué avec plus de rigueur dans les années 1930. En outre, lorsque Madagascar subit le blocus britannique, sous Vichy, les producteurs de café bénéficient d'avances de trésorerie, dans le cadre d'une économie dirigée, qui avantage les produits de traite prioritaires. La petite colonisation peut donc respirer grâce à ces différentes mesures, purement conjoncturelles, mais ne parvient pas à structurer ses activités pour les rendre plus rentables. Le retour de la paix et les changements multiples que celle-ci apporte dans l'Union française sonnent le glas de cette catégorie de planteurs.

B - Après la guerre, les causes d'une disparition

À partir de 1945, le contexte politique des colonies change, avec la suppression d'institutions impopulaires pour les autochtones comme l'indigénat et le travail forcé, en 1946, tandis que ces derniers, au même titre que les citoyens français, peuvent élire leurs représentants à l'Assemblée nationale à Paris et dans les instances électives locales. En plus, pour insuffler une impulsion décisive à l'économie de traite, les autorités métropolitaines misent sur la grande colonisation et soutiennent la petite paysannerie autochtone. La nouvelle ambiance politique en France, comme sur le plan international, interdit aussi toute immixtion de l'administration en vue de poursuivre les habitudes d'antan qui consistaient à fournir des prestataires aux colons. Ceux-ci, désormais, doivent attirer des travailleurs par leurs propres moyens, c'est-à-dire en pratiquant des salaires adaptés au coût de la vie ou en offrant des conditions de travail décentes, ce qui est difficile pour les moins nantis. En outre, les autochtones sont d'autant moins attirés par le salariat que, par suite de la flambée des cours des matières premières au lendemain de la guerre, ils adoptent massivement la caféiculture et deviennent donc, à leur tour, des petits planteurs. De cette nouvelle politique des pouvoirs publics, qui changent d'attitude vis à vis des populations locales, leur accordent des droits civiques et des libertés démocratiques, et ne les soumettent plus ni au travail forcé ni à l'indigénat, il résulte des récriminations sans fin, des critiques violentes contre l'administration centrale. La tension est extrême à partir de la deuxième moitié de l'année 1946, entre la petite colonisation et les autorités locales de la côte Est, et entre la première et les populations malgaches acquises aux idées d'indépendance et encadrées par les sections du Mouvement démocratique de la Rénovation malgache (MDRM).

Lorsque l'insurrection éclate le 29 mars 1947, les concessions de cette catégorie d'agriculteurs constituent l'une des principales cibles des attaquants, les agressions témoignant de rancœurs longtemps contenues causées par une domination, une exploitation et des humiliations difficiles à supporter. Mais même si des plantations ont été incendiées ou certains concessionnaires tués, on ne peut adhérer à la thèse selon laquelle ce sont les événements de 1947 qui constituent la cause de la disparition de la petite colonisation¹⁰. Les changements structurels de l'économie de traite, amorcés au lendemain de la crise de 1930 et confirmés après la guerre, ne permettent plus à un groupe social habitué à des pratiques économiques et culturelles d'un autre âge de sub-

10. L. Manantsialonina, *op. cit.*

sister, et considéré par les pouvoirs publics comme incapable d'adaptation. Ces petits colons ne peuvent plus survivre dans cette nouvelle ère de l'économie de traite où les capitaux sont indispensables à toute entreprise économique, où les lois de la concurrence et de la compétitivité s'imposent. Quant aux insurgés, si certains ont pu s'en prendre à la vie de certains propriétaires de concessions, ces cas ne peuvent être généralisés. Les événements ont, au plus, accéléré le déclin irrémédiable d'une catégorie de producteurs vouée à une mort certaine avant même la Première Guerre mondiale, mais qui a pu continuer à vivoter grâce au soutien de l'État colonial et à la manne que constitue la remise à l'honneur du travail forcé et de l'indigénat pendant la Seconde. Examinons ce qui advient de ces petits colons après la répression consécutive à l'insurrection.

C - Des destins variés

Les faits et les statistiques le prouvent : on assiste, dans les années 1950, à une diminution du nombre des concessions en rapport comparé à l'entre-deux-guerres. À Mananjary, par exemple, de 306 en 1937, elles ne sont plus que 142 en 1950¹¹. De même, la population européenne de Vatomandry est réduite de moitié entre 1937 et 1953, à cause des déplacements vers Tamatave, chef lieu de la province ou vers les villes plus méridionales de Mananjary et Manakara pour des raisons de sécurité, et parce que les plantations connaissent des problèmes de main-d'œuvre dès 1945. À Manakara, des 120 concessions exploitées en 1951, il n'en reste plus qu'une cinquantaine à la fin de la décennie. Mais on remarque un maintien voire une hausse des surfaces exploitées par les producteurs français dans ces mêmes zones durant les années 1950. Cela traduit une concentration de la propriété ou de l'exploitation coloniale entre les mains d'entrepreneurs capables de s'adapter aux impératifs de la nouvelle structure économique et aptes à investir pour moderniser les plantations de café. Les petites concessions sont, en effet, rachetées par une moyenne colonisation, individuelle ou sous forme de sociétés ou louées par les gérants de grands domaines. Ainsi, les « hommes forts » de chaque ville caféière, Agron à Vatomandry ou Venot à Mananjary, arrondissent leur patrimoine foncier, et élargissent leur domaine d'activité à la collecte du café et au transport routier et de cabotage.

En outre, la petite colonisation ne disparaît pas partout. C'est celle qui s'adonne à la caféiculture et qui subit les revers des changements structurels et la concurrence des petits planteurs autochtones qui éprouve les pires difficultés. Par contre, là où elle se consacre à des cultures et à des activités de transformation répondant à des besoins locaux, elle résiste mieux et connaît même une prospérité incontestable. C'est le cas des planteurs de canne à sucre de Brickaville, qui, pour certains d'entre eux, fabriquent aussi du *betsabetsa*, une sorte de bière à base de cette même plante et qui est fort prisé par les Malgaches de toute la côte Est, surtout lors des cérémonies religieuses et sociales. Dans ce district, la population européenne passe de 387 en 1949 à 550 l'année suivante, et à 628 en 1952¹². L'accroissement de cette catégorie d'habitants, le chef de la circonscription l'explique par l'immigration importante de Réunionnais dans les entreprises privées (mines de graphite, industries et concessions agricoles), car celles-ci utilisent un matériel importé de plus en plus complexe et

11. Rapport économique, district de Mananjary, Aix-en-Provence, CAOM, 2D145.

12. Nous ne tenons pas compte des statistiques de 1948, faussées par les conséquences de l'insurrection ; Rapport économique, district de Brickaville, Aix-en-Provence, CAOM, 2D71.

maniable par les seuls techniciens. Dans ce contexte, on trouve des cadres moyens, des contremaîtres notamment, d'origine réunionnaise ou des gérants de concessions aussi bien dans les entreprises sucrières de Brickaville ou d'Ambilobe que dans les ateliers de constructions navales de Diégo-Suarez. L'usine à sucre de Labourdonnais, près de Brickaville, se modernise, en effet, et augmente sa capacité de production, sa demande en matières premières étant satisfaite à la fois par le domaine, par les petites concessions des colons des environs et par les plantations des Malgaches encadrés par les collectivités autochtones rurales.

Dans ce cas donc, la colonisation d'origine réunionnaise subsiste aisément, d'abord parce qu'elle fournit de la canne à sucre, pour la production de laquelle elle ne subit pas la concurrence des paysans puisqu'ils se partagent le marché. Ensuite, elle prospère grâce à la fabrication du *bestabesta*, dont la consommation en milieu autochtone ne fléchit pas, au contraire, car cette boisson reste indispensable lors de toutes les cérémonies sociales et religieuses. Le colon est donc considéré, au moins dans cette région de Brickaville, comme un acteur économique indispensable à son existence par les populations autochtones¹³. En 1952, les fabricants de *betsabetsa*, au nombre de 17, sont tous des Réunionnais. Sur les 16 marchands de cette boisson payant patente, 10 sont Chinois, les autres Réunionnais. Il se produit ainsi une reconversion de certains petits colons, des activités purement agricoles à la fabrication d'alcool et au commerce florissant de ce produit, c'est-à-dire vers une activité économiquement prédatrice. Le cas de Brickaville n'est pas isolé, néanmoins dès le début du régime colonial, bon nombre de colons, dans de nombreuses régions s'enrichissent en ouvrant des «*labotika*» vendant de l'alcool. En outre, cette reconversion vers une activité de transformation, on la remarque aussi chez des planteurs de vanille d'Antalaha et à Sambava qui fournissent l'essence de vanille pour l'exportation, après avoir procédé à la collecte de la matière première chez l'autochtone. Néanmoins, ce n'est pas le cas des petits colons, loin s'en faut. Cette capacité de reconversion demeure le fait de colons dotés d'un minimum de capitaux et qui déploient différentes activités économiques simultanées. Pour les plus démunis, les années 1950 sont témoins de la faillite de leurs entreprises. Leur sort n'est pas enviable, bien entendu.

III - LES PETITS COLONS, MISÈRE ET ABANDON

Ce que deviennent les colons qui n'ont pu s'adapter au contexte économique nouveau de l'après-guerre : ils disparaissent progressivement en tant qu'acteurs économiques, mais continuent à peupler le paysage social de Madagascar.

A - Échec économique et regard de l'autre

Les réponses au questionnaire lancé par la Direction des Affaires politiques du Gouverneur général en 1948 sont instructives sur leurs intentions après les événements de l'année précédente¹⁴. Ces planteurs voudraient poursuivre la mise en valeur de leurs domaines de toujours auxquels ils sont attachés pour y avoir passé une grande partie de leur vie, et pour avoir rompu tout lien avec l'île voisine, leur terre d'origine. Ils sont, en outre, désemparés, dépassés par l'évolution du régime colonial et par les événe-

13. Enquêtes orales, Toamasina et Brickaville, septembre et octobre 2002.

14. Réponses au questionnaire sur la colonisation, 1948, Antananarivo, ARM, D816.

ments en général, ne sachant où aller, n'osant pas trop se fier à l'administration pour continuer à les soutenir. Enfin, des motivations politiques s'ajoutent aux considérations psychologiques et matérielles pour les retenir sur place. Abandonner les concessions, ne serait-ce pas donner satisfaction aux rebelles ? Ne serait-ce pas justifier les revendications indépendantistes des Malgaches¹⁵ ? Aussi, dans les zones où ils jouissent des meilleures terres, à Vatomandry – Mahanoro, Mananjary – Manakara, seul le quart des colons envisage de quitter les plantations. Pourtant, sans ressources, et faute de crédits à investir dans leurs activités, incapables également de surmonter leur individualisme et de s'unir pour s'équiper, ils sont condamnés à végéter sans espoir de promotion matérielle.

Comme le juge Henri Casseville en 1949 «*menant une vie pénible sur des installations souvent sommaires, ils apparaissent comme des vrais prolétaires avec un niveau de vie très bas*»¹⁶. Cette vision des autorités militaires est confirmée par une abondante littérature administrative qui décrit les genres de vie de cette population et qui ne manque pas de dédain. Le chef de district de Vohémar parle d'«*épaves sociales dont le niveau de vie est inférieur à celui des éleveurs et cultivateurs malgaches aisés*»¹⁷, tandis que celui de Diégo-Suarez évoque une «*masse dégénérée, alcoolique, paresseuse, misérable, incapable de tout travail suivi...*»¹⁸. Ces descriptions ressemblent à celles déjà effectuées dans les années 1930, après la Crise, montrant la stagnation, voire la détérioration des conditions d'existence de cette petite colonisation sur des décennies. Pauvreté, misère, des mots qui reviennent comme des leitmotifs, de même que manque de formation technique, paresse. Quant au mépris manifesté par l'administration à leur égard, il ne doit pas être étranger, au moins en partie, à la hargne et à l'esprit vindicatif avec lesquels les petits colons ont toujours abordé celle-ci, pensant qu'il est de leur droit d'être aidés par l'État. Ils ne peuvent ni ne veulent envisager le moindre changement dans le statut des autochtones non plus. Ils se sentent donc trahis par les pouvoirs publics, abandonnés par ceux qui, pendant la guerre encore, les ont aidés, au moins, en leur permettant de disposer d'une main-d'œuvre docile apparemment, en dépit des humiliations qu'ils lui faisaient subir.

Les changements politiques et l'option prise par les autorités de miser sur les paysans malgaches en matière de développement économique profitent à l'ensemble des autochtones qui, d'une part, jouissent des libertés démocratiques au lendemain de la guerre et expriment leurs aspirations à l'indépendance de leur pays. D'autre part, ils profitent de l'envolée des cours des produits de traite, et les sollicitations des techniciens des services économiques les touchent directement. Le renversement de situation ne peut que rendre conflictuels leurs rapports avec les petits colons, les maîtres d'hier. L'arrogance et la susceptibilité de ces derniers ne manquent pas de choquer les paysans malgaches, d'autant plus que leurs niveaux et modes de vie ne diffèrent guère en général. Néanmoins, les cas de métissage sont assez fréquents, surtout quand ces étrangers établis de longue date entretiennent des relations correctes avec les autochtones et sont isolés de leurs compatriotes¹⁹. Cependant, les relations entre Malgaches et Réunionnais peuvent se tendre facilement, notamment lorsque les premiers

15. L. Manantsialonina – Rabearimanana, *op. cit.*

16. H. Casseville, *L'Ile ensanglantée*, Paris, Fasquelle, 1950.

17. Rapport économique, district de Vohémar, Aix-en-Provence, CAOM, 2D224.

18. Rapport économique, circonscription autonome de Diego Suarez, Antananarivo, ARM, D443.

19. Rapport économique, district de Maroantsetra, 1952, Aix-en-Provence, CAOM, 2D154.

évoquent les origines des seconds, alors que ceux-ci veulent être considérés comme des *vazaha* donc au-dessus des Malgaches²⁰. Or ceux-ci n'accordent que peu d'estime à des étrangers qui partagent leurs conditions d'existence et leur niveau de vie, et les distinguent bien des Français d'origine métropolitaine qui forment les cadres de la haute administration ou des sociétés privées. Aussi n'est-il pas étonnant que, progressivement, bon nombre de ces concessionnaires réunionnais quittent les campagnes pour la ville.

B - Exode rural et prolétarianisation

La population française des petites villes de Madagascar s'accroît en moyenne de 2,1 % entre 1946 et 1956, alors que, pour les Malgaches, la hausse n'atteint que 1,67 %. En outre, on remarque que c'est plus dans les villes de la côte Est que la progression est sensible, à Fort-Dauphin, Manakara, Antalaha, Fenerive, que dans celles des Hautes Terres centrales comme Moramanga et Ambatolampy²¹. L'exode rural entamé au lendemain de l'insurrection de 1947 ne fléchit pas par la suite. Mais les nouveaux citadins se trouvent souvent dans une situation précaire.

Ils manquent de ressources et s'adaptent mal aux exigences du travail et de la vie en ville. Ils vivent des indemnités versées par les pouvoirs publics pour les dégâts causés sur leurs plantations lors des événements ou des maigres ressources provenant de leurs exploitations, qui sont laissées à des gérants et enfin, pour certains, des loyers d'une maison modeste construite en ville pendant les périodes fastes. Faute d'aptitude professionnelle précise, ils ne sont pas du tout armés pour se trouver une activité professionnelle. En plus, ils doivent s'adapter à un statut nouveau où d'employeurs donnant des ordres ils deviennent des employés ou, au plus, doivent travailler par eux-mêmes, statut qu'ils considèrent comme une déchéance. Les fils de petits colons ne sont pas mieux lotis. Si certains sont parvenus à fréquenter les collèges de Tananarive, la plupart n'ont pas eu cette chance. Ils manquent de formation en général et doivent se contenter d'emplois peu rémunérateurs dans le secteur privé. L'administration s'efforce de les placer à des postes n'exigeant pas de capacité particulière - surveillants dans les établissements scolaires, employés de bureau subalterne - moins pour leur compétence que pour résoudre des problèmes sociaux.

Bref, la petite colonisation d'origine réunionnaise disparaît, en tant qu'acteur économique durant les années 1950, après une longue agonie entamée avant même la Première Guerre mondiale, pour n'avoir jamais été viable. Aucune activité d'économie de marché ne peut subsister sans un minimum d'investissement financier, matériel et humain. Des crédits, cette catégorie de colons n'en a pas disposé lors de son implantation, les bénéfices acquis lors de la période faste du milieu des années 1920 ont été gaspillés en acquisition de biens ostentatoires. Une main-d'œuvre rentable et stable, ces colons ne peuvent en bénéficier non plus, car ils ne sont pas solvables. En matière de force de travail, ils sont concurrencés victorieusement par les planteurs autochtones qui disposent de la main-d'œuvre familiale et peuvent compter sur la solidarité et la mutualité de la grande famille et de la communauté villageoise. Or, ce qui caractérise les petits colons, c'est justement leur individualisme, leur incapacité à s'unir,

20. Européens ou Asiatiques, Français dans la plupart des cas.

21. Plan de développement économique et social, Programme 1952-1962, I Bilan de la période 1946-1956.

leur susceptibilité, leur excès d'amour propre. Qu'advient-il de leurs descendants et d'eux-mêmes ? Ils retournent dans l'île voisine, terre de leurs ancêtres ou bien gagnent la métropole. Certains se sont intégrés et fondus dans la population autochtone. En 1960, avec la malgachisation du personnel de l'État consécutive à l'indépendance, ils s'inquiètent de leur devenir plus qu'incertain. Que deviennent leurs terres ? Les concessions sont rachetées par des grandes sociétés ou vendues à des commerçants chinois ou à des notables locaux et dignitaires de l'État malgache naissant. Le voyageur qui parcourt les campagnes de l'Est, une ou deux décennies plus tard, ne manque pas de remarquer de vieilles bâtisses en ruines, entourées de jardins envahis par les mauvaises herbes, témoins d'une époque à jamais révolue.

Quant à ceux que les pouvoirs publics soutiennent pour devenir les acteurs de l'économie de traite en plein essor au début des années 1950, les petits planteurs autochtones, ils profitent d'une période d'« âge d'or » - 1946-1957-1958 environ - où les cours des produits de traite restent élevés, sans que les prix des marchandises importées connaissent encore la marche ascendante qui marquera leur évolution. Mais ces années 1950 marquent le début d'une dépendance durable vis à vis du marché international des matières premières et d'un endettement de plus en plus grave où les pays nouvellement indépendants, et sous-développés, s'enfoncent²².

22. C. Coquery-Vidrovitch, « Les conditions de la dépendance : histoire du sous-développement », *Décolonisation et nouvelles dépendances. Modèles et contre-modèles idéologiques et culturels dans le Tiers-Monde*, Presses universitaires de Lille, 1986, p. 25-48.